

## Réunion du Comité Syndical du 04 Octobre 2022

### PROCES-VERBAL

Date de la convocation : 15 Septembre 2022

Secrétaire de séance : M. COSSON (Communauté de Communes Terres du Haut Berry)

Présents avec voix délibérative :

- Communauté d'Agglomération Bourges Plus : M. STOQUERT ; M. BLOND ; M. BARBIER ; M. AUDOUX ; M. PATIN ;
- Communauté de Communes La Septaine : M. CHATAGNON ;
- Communauté de Communes Terres du Haut Berry : M. BORITCH ; Mme DELAPORTE ; M. ROGER ; M. CHALLETON ; M. BLAIN ; Mme LATOURNERIE ; M. RIPARD ; M. JACQUET ; M. LETOURMY ; M. BENOIT ; M. MACHADO ; Mme PAJON ; M. GROUSSON ; M. COSSON ; M. ZIMMERLI ; M. PINSON ; M. BOUARD ; M. BOUET ; M. MENNESSIER ; M. COLLIN ; M. BAILLY ;
- Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry : Mme DESGUIN ; Mme TORCHY ; M. MATHIEU.

Présents sans voix délibérative :

- Mme CASSARD (Maire de Neuvy-sur-Barangeon) ;
- Mme JAUBERT (2<sup>ème</sup> Adjointe Commune de Neuvy-sur-Barangeon) ;
- M. DELAIGUES (1<sup>er</sup> Adjoint Commune de Neuvy-sur-Barangeon) ;
- M. ARCHAMBAULT (Vice-Président de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry)

Absents excusés :

- Communauté d'Agglomération Bourges Plus : Mme ALVES ; M. BLIAUT ; M. DESROCHES ; Mme LEBLANC ; M. GEORGET ; M. PRUDENT ; Mme GAUDINAT ;
- Communauté de Communes La Septaine : M. SAUTEREAU ; Mme BELOTTINI ; M. POLICARD ; M. ROMAIN ; Mme CHIRON ;
- Communauté de Communes Terres du Haut Berry : M. GENESTE ; Mme SAISSELIN ; M. GAZOUNAUD
- Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry : M. HARKET.

Pouvoirs :

- Communauté de Communes la Septaine : M. ROMAIN à M. CHATAGNON.

Le Conseil suit la visite de la Maison de l'Eau, qui réunissait une quinzaine d'élus, qui ont pu échanger sur la visite du site et ses parcours pédagogiques :

contact@lamaisondeleau.org  
Rappel des coordonnées : Le Site de la Maison de l'Eau  
Route de Bourges - Le Moulin Gentil  
18330 Neuvy-sur-Barangeon  
Tél : 02.48.51.66.65 - Fax : 02.48.51.69.89  
[www.lamaisondeleau.org](http://www.lamaisondeleau.org)

Monsieur BENOIT, ouvre la séance en précisant que le quorum est atteint et remercie Mme DEMESSENCE, Responsable de site, Animatrice nature de la Maison de l'Eau pour la visite et ses explications ainsi que Madame le Maire de la Commune de Neuvy-sur-Barangeon pour l'accueil du Conseil Syndical.

Madame CASSARD est heureuse d'accueillir le Syndicat et espère que les élus ont apprécié la visite de la Maison de l'Eau. Elle soutient l'intérêt d'accueillir les conseils syndicaux dans les différentes communes du territoire, remercie les élus et agents pour l'accompagnement dans le projet du lavoir sur la Commune de Neuvy-sur-Barangeon. Elle précise l'importance de l'eau sur la commune avec notamment la rivière du Barangeon, la maison de l'eau, les étangs et les craintes régulières liées à l'alimentation en eau potable sur la commune.

Monsieur JOLIVET remercie également Mme JAUBERT et M. DELAIGUES (Adjoints de la Commune de Neuvy-sur-Barangeon) qui, bien que n'étant plus délégués au sein du SIVY, restent des interlocuteurs locaux précieux.

#### **- Désignation du secrétaire de séance**

Comme pour toute séance, le conseil syndical a obligation de désigner, au début et pour toute la durée de la séance, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, lesquelles consistent à rédiger le compte-rendu de ladite séance (Article L2121-15 du CGCT).

Monsieur Thierry COSSON (Communauté de Communes Terres du Haut Berry – Commune de Vignoux-sous-les-Aix) se propose et est désigné secrétaire de séance par l'organe délibérant.

#### **- Approbation du procès-verbal en date du 07/07/2022**

Monsieur BENOIT demande si les délégués ont des remarques concernant le procès-verbal en date du 07 Juillet 2022 ; en l'absence de remarques, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- **Délibération : Choix du mode de publicité des actes**

Monsieur BLOND présente et soumet au vote la délibération :

**CS 04/10/2022 - DELIBERATION** 

*Délibération présentée par Monsieur BLOND*

**Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01<sup>er</sup> Janvier 2023 et validation du Règlement Budgétaire et Financier**

Le Président expose :

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles et aux communes.

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 06 Avril 2022 ;

Considérant que le SIVY s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Il est **proposé** au Comité Syndical :

- d'approuver la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- d'approuver le règlement budgétaire et financier joint ;
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : —  
Contre : —  
Abstention (s) : —

**En route vers le référentiel M57**

Pour : 31  
Contre : 0  
Abstention (s) : 0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- **Délibération sur table : modification des indemnités de fonction aux Président et Vice-Présidents suite à la revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique au 01/07/2022**

Monsieur BENOIT présente la délibération sur la modification des indemnités de fonction aux Président et Vice-Présidents suite à la revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique au 01/07/2022 :

**CS 04/10/2022 - DELIBERATION** 

*Délibération présentée par Monsieur BENOIT*

**Modification des indemnités de fonction aux Président et Vice-Présidents suite à la revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique au 01/07/2022**

Le Président expose :

Vu le Conseil Syndical Electif du 24 septembre 2020 ;

Vu les arrêtés portant délégations de fonctions du 20/10/2020 ;

Vu le décret n° 2022-994 du 07 Juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation ;

Vu la réunion de bureau en date du 29 Septembre 2022 ; **il est décidé de maintenir le niveau des indemnités perçues avant le 1er juillet 2022 :**

Considérant que les taux maximaux susceptibles d'être alloués au Président et aux Vice-présidents du Syndicat sont les suivants au vu de sa population totale :

	Président	Vice-présidents
Population total	Tx maximal (en % de l'indice terminal de la fonction publique)	Tx maximal (en % de l'indice terminal de la fonction publique)
100 000 à 200 000	35,44	17,72

## CS 04/10/2022 - DELIBERATION



Le Président demande au Conseil Syndical de l'autoriser à appliquer les taux figurant dans le tableau ci-dessous :

	Président	Vice-présidents
Population total	Taux (en % de l'indice terminal de la fonction publique)	Taux (en % de l'indice terminal de la fonction publique)
100 000 à 200 000	18,35	6,76

Il est **proposé** au Comité Syndical à compter du 04 Octobre 2022 :

- de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Président à 18,35 % de l'indice terminal de la fonction publique ;
- de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions des Vice-Présidents à 6,76 % de l'indice terminal de la fonction publique ;
- de transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération et le tableau annexé récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux Président et Vice-Présidents.

Pour : —  
 Contre : —  
 Abstention (s) : —

## CS 04/10/2022 - DELIBERATION



### ANNEXE RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITÉS BRUTES MENSUELLES ALLOUÉES AUX MEMBRES DU BUREAU LIÉ À LA DELIBERATION N° 19/2022

Prénom – Nom des élus, Président & Vice-Présidents	Taux Maximal (en % de l'IB 1027)	Taux retenu	Montant
Monsieur Gilles BENOIT Président	35.44	18.35	738,69 €
Madame Corinne TORCHY 1 <sup>er</sup> Vice-Présidente	17.72	6.76	272,12 €
Monsieur Thierry COSSON 2 <sup>ème</sup> Vice-Président	17.72	6.76	272,12 €
Monsieur Renaud BLOND 3 <sup>ème</sup> Vice-Président	17.72	6.76	272,12 €
Madame Pascale DESGUIN 4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	17.72	6.76	272,12 €
Poste vacant 5 <sup>ème</sup> Vice-Président	17.72	6.76	272,12 €

Pour : 31  
 Contre : 0  
 Abstention (s) : 0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Monsieur PINSON (Communauté de Commune Terres du Haut Berry) demande l'économie réalisée. Madame BOUCHARD indique 25,86 € brut par mois concernant le Président et 9,53 € brut par mois par Vice-Président soit une économie annuelle brute de 882,12 €/an (soit 0,5% de la capacité d'autofinancement du SIVY). Monsieur PINSON relève le côté négligeable de cette économie. Monsieur BENOIT répond qu'il s'agit en effet surtout d'une position de principe.

**- Délibération sur table : demande de subvention pour la Cellule Animation année 2023**

Monsieur BENOIT présente la délibération sur la demande de subvention pour la Cellule Animation année 2023 :

**CS 04/10/2022 - DELIBERATION** 

*Délibération présentée par Monsieur BENOIT*

**Demande de subvention pour la Cellule Animation année 2023**

Le Président expose :

Dans le cadre de la démarche de « Contrat Territorial des Milieux Aquatiques » dans laquelle s'inscrit le SIVY en tant que porteur Contrat, actuellement en phase « inter-contrats » en 2022...

Il est **proposé** au Comité Syndical de réaliser une demande de subvention auprès des financeurs au titre de l'année 2023, sur la base prévue pour l'animation, la préparation et la mise en œuvre du Contrat Territorial du Bassin de l'Yèvre :

Poste	CELLULE ANIMATION – Année 2023		
	Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB)	Taux Région Centre Val de Loire (RC 18)	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY)
Chargé de mission - animateur 1	60 %	20 %	20 %
Chargé de mission - animateur 2	60 %	20 %	20 %
Chargé de mission - animateur 3	60 %	20 %	20 %
Secrétariat	30 %	0 %	70 %

Pour : —  
Contre : —  
Abstention (s) : —

Pour : 31  
Contre : 0  
Abstention (s) : 0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

*Monsieur BENOIT précise le faible taux d'aide lié au secrétariat par rapport à l'importance de ce poste pour le bon fonctionnement d'un syndicat de rivière et la mise en œuvre des projets.*

**- Délibération sur table : protocole expérimental de gestion de la végétation ligneuse surdensitaire sur l'Yèvre à Avord**

**CS 04/10/2022 - DELIBERATION** 

*Délibération présentée par Madame DESGUIN*

**Protocole expérimental de gestion de la végétation ligneuse surdensitaire sur l'Yèvre à Avord**

Le Président expose :

Suite à une intervention sur la morphologie de l'Yèvre réalisée en 2017 sur la Commune d'Avord, le SIVY veille au développement végétal de ce secteur, qui nécessite plusieurs années d'évolution normales, après l'intervention, pour atteindre un stade d'équilibre des strates et des essences ;

Sur la commune d'Avord, l'absence de crues a ainsi favorisé un développement « surdensitaire » de certaines essences ligneuses (saules principalement) jeunes dans le lit emboîté de l'Yèvre. Ceux-ci se sont installés de façon plus ou moins dense sur le secteur restauré long d'environ 600 m ;



C'est pourquoi le SIVY a élaboré un protocole expérimental de gestion de la végétation ligneuse qui s'est développée dans le lit emboîté de l'Yèvre : forte éclaircie des saules surdensitaires sur environ 600 m<sup>2</sup> (densité après intervention : un saule/4 m<sup>2</sup> environ) sur certains secteurs, pas d'intervention sur d'autres secteurs mais maintien d'une surveillance de l'évolution de la population de saules. Les secteurs ont été sélectionnés en considérant l'aspect risque inondation ;

Considérant la consistance du projet : coupe manuelle des saules sur-densitaires, évacuation des rémanents (ou broyage) ;

## CS 04/10/2022 - DELIBERATION



Délibération présentée par Madame DESGUIN

Considérant que ce projet rentre intégralement dans les compétences du SIVY, soit :  
« restauration/amélioration des milieux aquatiques » ;

Le Syndicat prendra en charge le montant associé sur la base d'un devis de l'entreprise RAMEAU ELAGAGE (Brécy, 18) :

Proposition financière du projet	Estimations
	I 200,00 € HT
TVA (20 %)	240,00 €
Total (TTC) de la participation du SIVY au projet	I 440,00 € TTC

La mise en œuvre du projet fera l'objet d'un suivi des travaux et d'une réception par le SIVY ;

Il est **proposé** au comité syndical :

- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires pour l'acceptation et la réalisation des travaux (convention, devis, ...) ;
- d'imputer la dépense à l'article 615 231 du budget 2022 ;
- d'informer les délégués du montant réel des travaux lors du Conseil Syndical suivant la dépense.

Pour : \_\_\_\_\_  
Contre : \_\_\_\_\_  
Abstention (s) : \_\_\_\_\_

Pour : 31  
Contre : 0  
Abstention (s) : 0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Monsieur BENOIT informe la démission de Monsieur Bernard MENNESSON, 5<sup>ème</sup> Vice-Président du SIVY, de son mandat de Conseiller Municipal de la Commune de Savigny, qui ne peut donc plus siéger au comité syndical du SIVY :

### INFORMATION DÉLÉGATIONS VICE-PRÉSIDENT



Démission de Monsieur MENNESSON, 5<sup>ème</sup> Vice-Président le 24 Août 2022  
En attente désignation Elu Communauté de Communes La Septaine pour prochaine élection

Vice-Président(e)s
<b>1<sup>er</sup>(ère) : Mme Corinne TORCHY</b> (Commune de Vignoux-sur-Barangeon _ Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry) <b>Délégation(s) :</b> Gestion des affaires internes (agents, locaux, formations, ...) et Chargée de la communication (Identité visuelle de la collectivité et de ses projets, site internet, animations, articles, Newsletter, ...)
<b>2<sup>ème</sup> : M. Thierry COSSON</b> (Commune de Vignoux-sous-les-Aix _ Communauté de Communes des Terres du Haut Berry) <b>Délégation(s) :</b> Gestion des affaires liées aux ouvrages hydrauliques (seuils, barrages, ...) ; binôme de la Mme DESGUIN pour le suivi des travaux.
<b>3<sup>ème</sup> : M. Renaud BLOND</b> (Commune de Marmagne _ Communauté d'Agglomération de Bourges Plus) <b>Délégation(s) :</b> Statuts, Règlement Intérieur, Budget & commande publique.
<b>4<sup>ème</sup> : Mme Pascale DESGUIN</b> (Commune de Vignoux-sur-Barangeon _ Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry) <b>Délégation(s) :</b> Etudes et travaux : construction programme de travaux, suivi travaux.
<b>5<sup>ème</sup> : M ou Mme .....</b> (Election à venir) (Commune de _____ Communauté de Communes/Agglomération _____) <b>Délégation(s) envisagées :</b> Affaires liées aux inondations (PI) & aux sécheresses

Il déplore son choix mais le respecte, il remercie Monsieur MENNESSON pour son implication dans ses délégations liés aux inondations et à la sécheresse.

Monsieur BENOIT précise que dès que la Communauté de Communes de La Septaine aura procédé à son remplacement, le SIVY pourra élire un nouveau Vice-Président.

Il mentionne que le poste vacant est ouvert à tous et que le Syndicat reste à disposition pour tout complément d'information concernant les délégations, mode de fonctionnement du bureau...

Monsieur BENOIT laisse la parole aux ingénieurs pour aborder le volet technique :



Monsieur PALOMERA indique les opérations ponctuelles réalisées dernièrement sur les Communes de Sainte-Solange, Quantilly et Aubinges par l'entreprise ID VERDE :

**Travaux communaux – du 19 au 28 sept**

**Ste-Solange**  
Retrait des piquets liés aux travaux 2016 (CTMA)  
+ apport granulométrique (Quatier)  
Entreprise IDVERDE : 3 869,32 €



**Quantilly**  
Confortement de berge qui borde une route communale par des méthodes douces + effacement d'une chute (Moulon)  
Entreprise IDVERDE : 8 290,22 €



**Aubinges**  
Reprise d'un passage à gué dégradé pour effacer une chute (Colin)  
Entreprise IDVERDE : 3 894,13 €



*Monsieur LETOURMY (Communauté de Commune Terres du Haut Berry) précise que les travaux se sont bien déroulés et qu'il remercie le SIVY pour la sauvegarde du pont qui doit dater de l'époque romaine.*

*Monsieur JOLIVET précise que l'ouvrage peut être consolidé à sa base (radier) par l'action du SIVY, mais que l'ensemble de l'infrastructure est éventuellement fragile.*

Monsieur JOLIVET aborde les différentes sollicitations :

**Les implications locales en continu**

- ✓ Travaux EPLoire / SAGE,
- ✓ Cellule de l'eau / sécheresse,
- ✓ Arrêtés sécheresses,
- ✓ Concert'eau,
- ✓ Assises des Marais,
- ✓ Biodiv'tour,
- ✓ Journée biodiv.
- ✓ Conseils aux communes, etc...



Les assises des Marais



Test du protocole DATRY à Morogues (sept. 2022)

Monsieur STOQUERT précise le déroulement des assises des marais avec les réunions du 4 et 5 octobre, puis d'une réunion de restitution finale.

Monsieur JOLIVET évoque l'avancement des parcours pédagogiques avec un test de panneau concernant les chauves-souris, il rappelle le financement réparti à 50% par la Région dans le cadre du CRST et 50% par le SIVY :

**Actualité générale sur les projets en cours**

- **Sentiers de la biodiversité du SIVY : développement en cours**  
Qu'avec des acteurs du territoire ! : le SIVY, Nature 18, 3 illustrateurs locaux, le Museum d'HN, le CEN, l'EPLoire...

Uniquement du bassin  
50% financé par la Région Centre Val de Loire (CRST Centre-Cher)

- **20 panneaux « adultes » :**
  - Biodiversité
  - Milieux
  - Phénomènes
  - Partage de la ressource
- **10 panneaux « jeux éducatifs »**

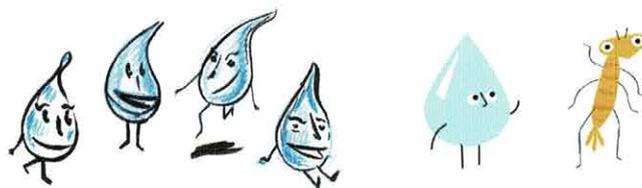


M. Jean GILBERT, illustrateur panneaux « adultes », professeur d'art plastique à Vierzon



## Actualité générale sur les projets en cours

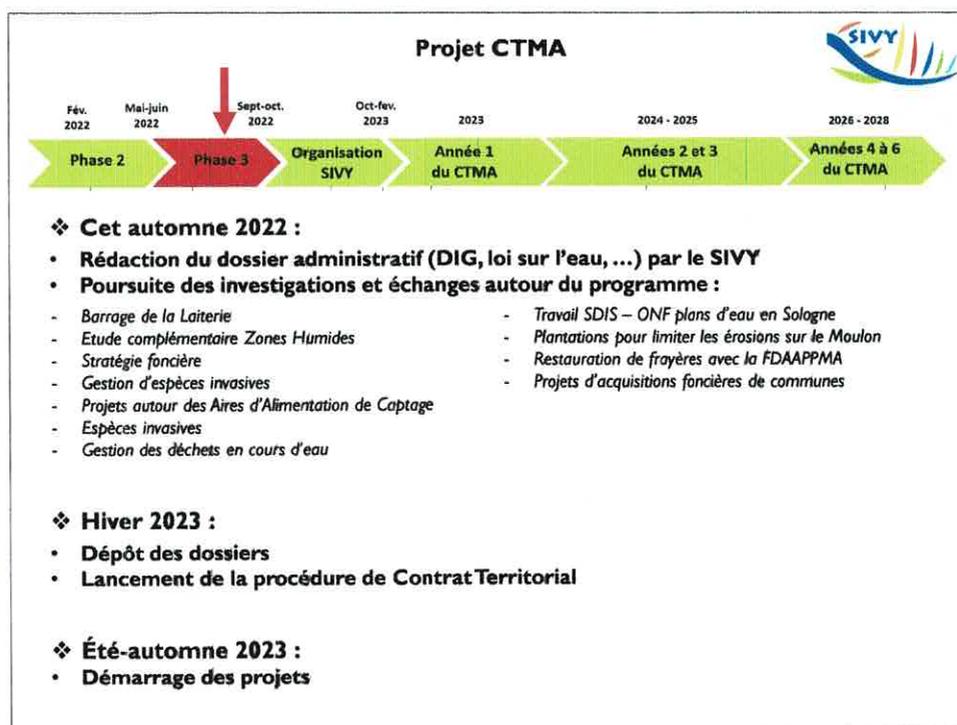
- **Sentiers de la biodiversité du SIVY : développement en cours**

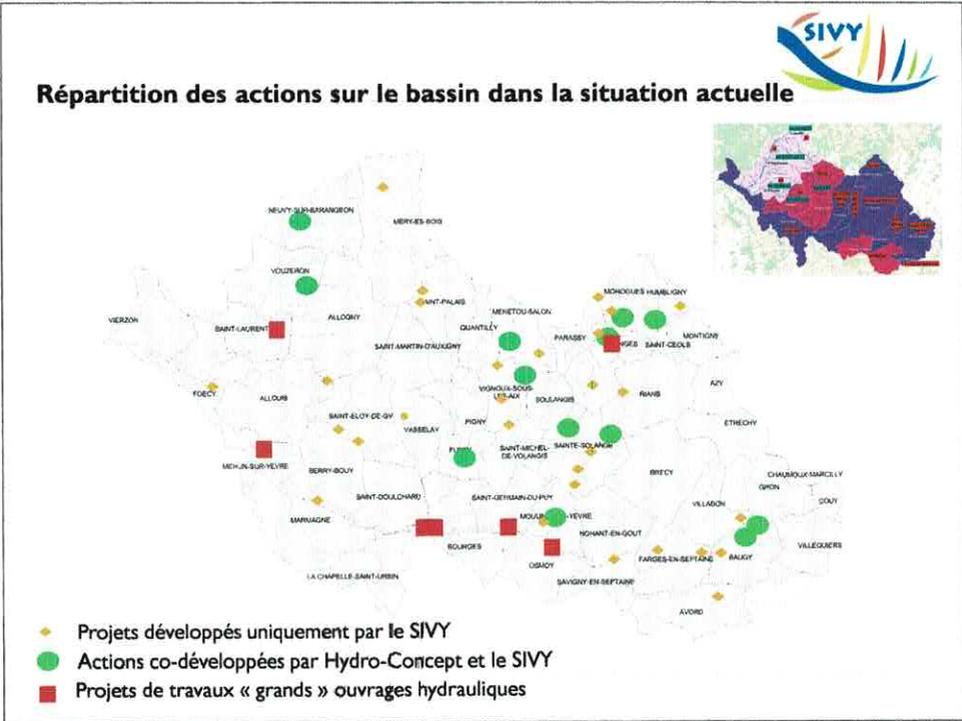
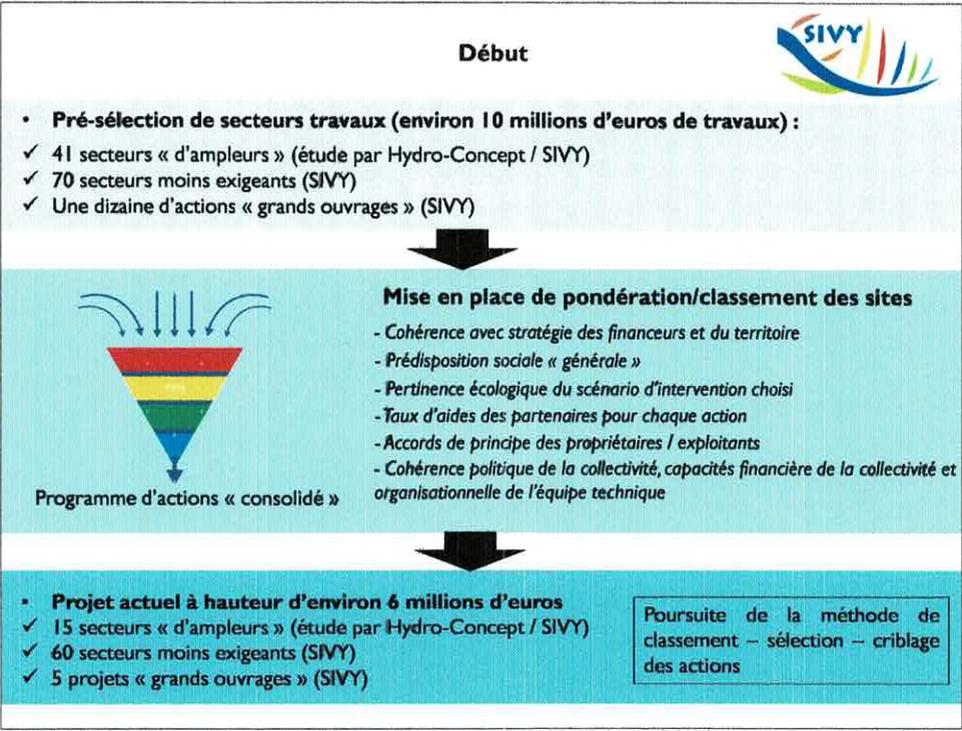


4. LA CHARTE GRAPHIQUE :  
une identité visuelle cohérente et immédiatement reconnaissable  
B. Une gamme de couleurs douce, nature, contemporaine et atemporelle.



Monsieur JOLIVET aborde l'avancée du futur Contrat Territorial des Milieux Aquatiques avec le planning à venir :







Monsieur JOLIVET présente les 15 actions potentielles qui seront développées par le bureau d'étude Hydro Concept en indiquant qu'il y aura encore des évolutions sur les secteurs au fil des discussions :

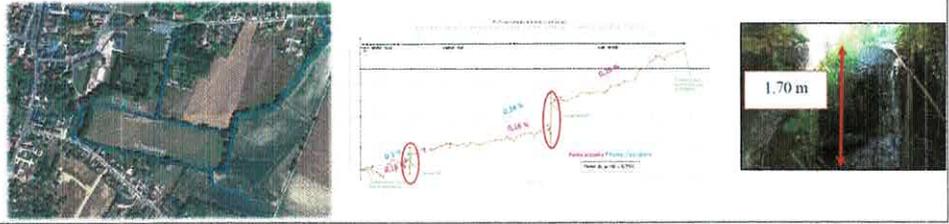
**Présentation d'une quinzaine d'actions à développer**



❖ **La Douée à Humbligny**  
**Scénario retenu, enjeu :** Remise en fond de vallée sur environ 1 km + mise en défens, abreuvoirs



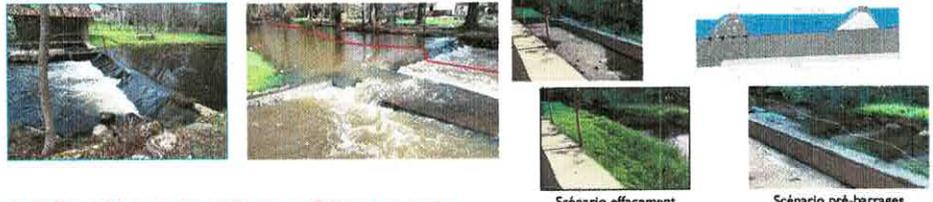
❖ **La Bondonne et le Tribaut à Baugy (développement par le SIVY)**  
**Scénario retenu :** Remise en fond de vallée      **Remarque :** projet cadre de vie, risque inondation



**Présentation d'une quinzaine d'actions à développer**



❖ **Le Barangeon à Neuvy/Barangeon**  
**Scénario A envisagé :** effacement du seuil et de l'infrastructure béton      **Remarque :** enjeu inondation.  
**Scénario B souhaité par la commune :** équipement rustique (pré-barrages)



Scénario effacement      Scénario pré-barrages

❖ **Plan d'eau des Noues (Vouzeron)**  
**Scénario retenu :** Reprise des ouvrages, suivi du sous-secteur amont      **Remarque :** action connexe SDIS



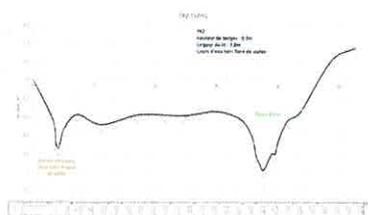
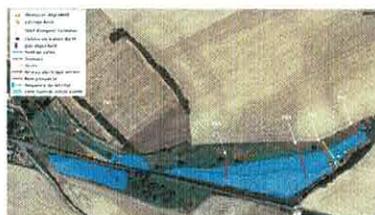
Présentation d'une quinzaine d'actions à développer



❖ **La Bondonne en amont de Baugy**

Scénario retenu : Remise en fond de vallée sur environ 500m

Remarque : secteur SIAEP



❖ **Le Marsiauge à Sainte-Solange**

Scénario retenu : Retalutage, recharge, rétrécissement du lit sur environ 1500m



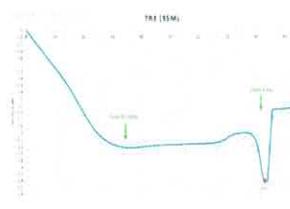
Présentation d'une quinzaine d'actions à développer



❖ **Le Moulon à Menetou-Salon**

Scénario retenu : Remise en fond de vallée sur 800m

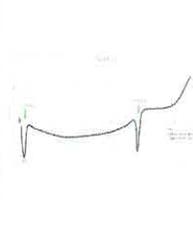
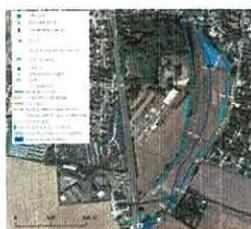
Remarque : enjeu érosion/qualité



❖ **La Rempanne à Fussy**

Scénario retenu : Remise en fond de vallée, reméandrage sur 500m

Remarque : enjeu cadre de vie

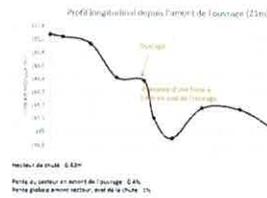


Présentation d'une quinzaine d'actions à développer



❖ **Le ruisseau de la Brosse à Aubinges**

**Scénario retenu :** Enlèvement de l'ouvrage et reprise du lit (200m)



❖ **Le Colin-Douée à Morogues**

**Scénario retenu :** contournement de l'ouvrage, reprise du lit (environ 200m)



Présentation d'une quinzaine d'actions à développer



❖ **La Guette à Mery-es-Bois**

**Scénario retenu :** Reméandrage (200m) et effacement de chute

**Remarque :** enjeu cadre de vie



❖ **La Tripande à Moulins-sur-Yèvre**

**2 Scénario retenu :** Remise en fond de vallée (1km) et travaux profils sur les axes actuels (MOE SIVY)

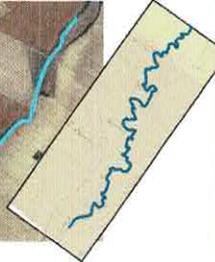
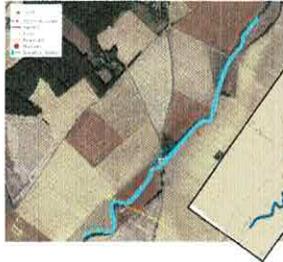


Présentation d'une quinzaine d'actions à développer



❖ **Le Colin à Sainte-Solange**

Scénario retenu : Reméandrage / retalutage / recharge, retrait merlon (env 1 km)



❖ **La Dehole à Vignoux-sous-les-Aix**

Scénario retenu : Emboitement/retalutage-recharge (env 800-1 km)



Présentation d'une quinzaine d'actions à développer



❖ **Le Marcillie à Menetou-Salon**

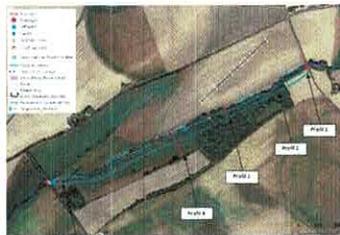
Scénario retenu : Remise en fond de vallée / reprise profil

Remarque : secteur SMIRNE



❖ **Le Tripaud à Gron/Villequiers**

Scénario retenu : Recharge, modification des profils sur la partie avale du secteur (env 750m)



Monsieur JOLIVET évoque les actions de substitutions développées par le SIVY :



❖ **Actions de « substitutions » suivront (suite du classement)**

**Inscrire ce type d'actions dans la DIG (Sous avenant CTMA 2<sup>ème</sup> partie si besoin)**

- Recharge/retalutage sur le Langis à **St-Michel-de-Volangis**, 700m
- Recharge/retalutage sur l'Ouatier à Rians, **Ste-Solange**, env 500m
- Emboitement sur le Marcilly (affluent du Langis) à **Soulangis**
- Recharge sur le Tripaud amont (Yèvre amont) à **Baugy-Villequiers**
- ...

❖ **Des actions uniquement développées par le SIVY :**

➤ **Une cinquantaine d'actions actuellement :**

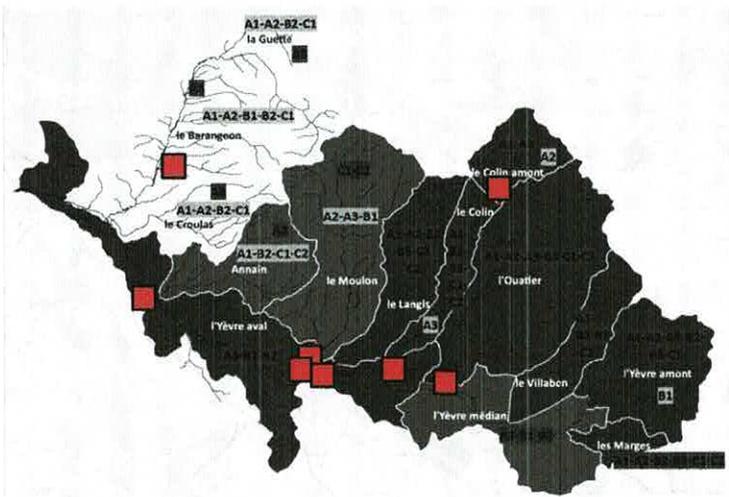
- ✓ Remise en fond de vallée du Terrecout et l'Yèvre à **Baugy**,
- ✓ Clôtures et abreuvoirs à **Humbligny**,
- ✓ Clôture et abreuvoirs à **Morogues**,
- ✓ Recharges granulométriques sur le Pisse-vieille à **Parassy**,
- ✓ Rehaussement de cours d'eau en aval de radiers de ponts à **St-Eloy-de-Gy**,
- ✓ Restauration à la source de l'Annain à **Vasselay** (mare),
- ✓ Amélioration du fonctionnement d'une frayère à Brochet à **Marmagne**,
- ✓ **etc...**



Monsieur JOLIVET évoque les grands ouvrages hydrauliques :



**8 « grands ouvrages hydrauliques » prioritaires pour la réalisation de travaux**

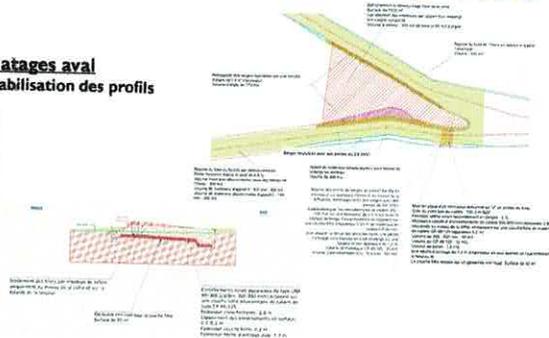


## Actions « grands ouvrages »



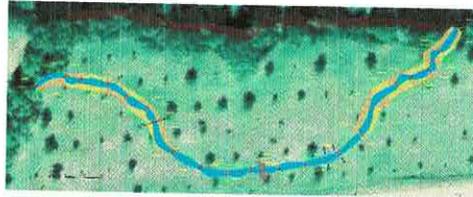
### 1. Le barrage D

- Sur l'Yèvre à Saint-Germain-du-Puy
- Coût NCA 2019 : 249 000€ TTC + colmatages aval
- Projet retenu : Suppression de l'ouvrage actuel, stabilisation des profils



### 2. Le seuil de la Salarderie

- Sur le Colin à Aubinges
- Coût INGEROP 2022 : 180 000€ TTC
- Projet retenu : Remise en fond de vallée



## Actions « grands ouvrages »



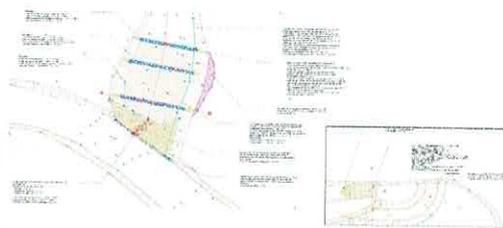
### 3. Etang de la Couturanderie (St-Laurent)

- Sur l'Yèvre à Saint-Germain-du-Puy
- Coût SIVY 2021 : (à 50 à 90k€ TTC)
- Projet retenu : Suppression, création d'un nouveau lit



### 4. Barrage des 3 bondons (Osmoy/Moulins)

- Sur l'Yèvre à Osmoy/Moulins-sur-Yèvre
- Coût NCA 2019 : 166 000 € TTC)
- Projet retenu : Pré-barrages + seuil amont



## Actions « grands ouvrages »



### Situation des autres ouvrages :

- **Clapet de la Laiterie** : investigation HC le 30 août, étude globale envisagée à intégrer



Forte érosion latérale rive gauche

Décollement du rideau de palplanche et écoulement sous-clapet

### Projets à évoquer dans la stratégie / ou des actions de substitution, mais pas dans le programme « prioritaire »

- **Clapet St-Ambroix et Moulin de la Voiselle à Bourges** : accord de la ville de Bourges pour les scénarios d'équipements/rivière de contournement (135 k€ & 192k€) = stratégie à développer
- **Moulin Lucas** : accord de propriétaire (arasement + 1 pré-barrage), (142k€)
- **Micro-seuils au Mavois** : atténuation de la mobilisation, retours partiels des propriétaires (150 k€)

## Situation globale du programme d'action



### Mise à jour :

- Postes animations : 1 000 000 M d'€
  - Travaux morpho + ouvrages : 4 200 000 €
  - Travaux communaux : 30 000 €
  - Urgences : 12 000 €
  - Etudes : 300 000 M d'€
  - Concert'eau : 6 600 €
  - PEP : 110 000 €
- ≈ 5,7 M d'€

### Objectif final :

Division par 50% environ (env 2 M d'€)

- Retrait des propriétaires
- Pertinence des actions selon l'échelle
- Optimisation des méthodes de travaux
- Possibilité d'ajout de « petites actions » : plantations, mise en défens, frayère, ...

### Répartition « type » annuelle envisagée :

- Une action « grand ouvrage » : 150 à 200k€
- 1 à 2 action(s) morphologiques « d'ampleurs » (MOE HC) : 100 à 200k€
- 2 à 5 action(s) morphologiques « mineurs » : 50k€
- Opérations connexes : plantations PETR, embâcles déchets, études « ZH » : 10k€

Monsieur JOLIVET mentionne le projet PEP qui avance avec une prise en charge par l'EP Loire pour le recrutement d'un agent et le partage entre acteurs locaux (SIVY/SIAB3A/Bourges Plus et Vierzon Sologne Berry) ainsi que les actions que portera potentiellement le Syndicat :



### Projet PEP

❖ **Programme de travaux « Prévention des Inondations »**

**4 acteurs locaux :**

- SIVY
- SIAB3A
- Bourges Plus
- Vierzon Sologne Berry

**Recrutement d'un animateur PI Yèvre-Auron :**

- ✓ Porté par l'EP Loire, durée : 3 ans
- ✓ Taux d'aide 50% (Fond Etat)
- ✓ Répartition de 50% + fonct, partage SIVY, SIAB3A, B+, VSB :
  - 0,4 ETP Bourges Plus
  - **0,25 ETP SIVY ≈ 6 250€/an**
  - 0,2 ETP Vierzon SB
  - 0,15 ETP SIAB3A

**Le SIVY portera 6 à 8 actions :**

- Étude connaissance BV Moulon, Barangeon
- Aide aux communes pour la rédaction DICRIM
- Valorisation des PFMS
- Sensibilisation des élus – équipes municipales
- Limiter les remblais en plaines inondables
- Sensibilisation aux bonnes pratiques
- Accompagner les gestionnaires d'ouvrages

**Proposition du SIVY pour l'accueil du poste dans ses locaux**

**Le SIVY sera partenaire technique pour une dizaine d'actions :**

- Mise à jour des PCS
- Système d'alertes
- ...



Vierzon 2016

Monsieur JOLIVET termine par les points agenda et sur la ressource :

### AGENDA

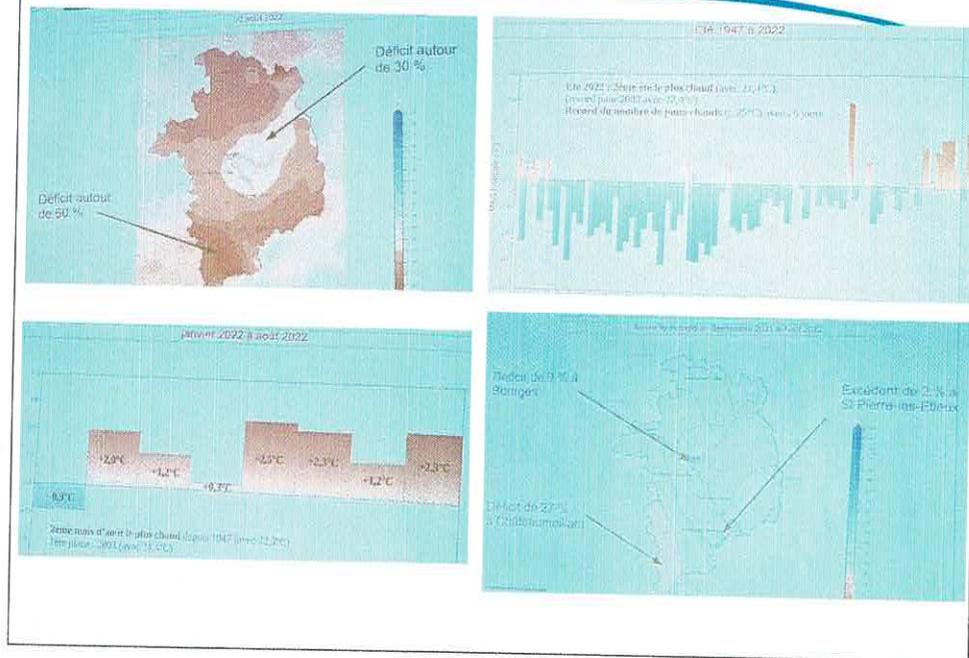
- 04 Octobre : Webinaire AELB « Muscler sa stratégie territoriale de lutte contre les pollutions agricoles » (GD) / Visite Maison de l'Eau + CS Neuvy-sur-Barangeon (CB/JJ/GD)
- 04 Octobre : Assise des Marais
- 05 Octobre : EP Loire – test outil de suivi (JJ, GD)
- 05 Octobre : Réunion générale projet PEP Cher (JJ)
- 05 Octobre : Assises des Marais – Hydraulique (JJ)
- 07 Octobre : Journée rencontre biodiv PETR journée - intervention et stand SIVY
- 12 Octobre : CLE du SAGE (JJ)
- 13 Octobre : Réunion Concert'Eau Point Annuel (JJ)
- 18 Octobre : Webinaire « Mettre en œuvre un volet stratégique pour les zones humides » (GD)
- 08 Novembre : Les rendez-vous de l'eau, Bourges Plus (JJ)
- 15 Novembre : Webinaire « Agir tous ensemble aujourd'hui pour une biodiversité préservée demain » (GD)
- ...



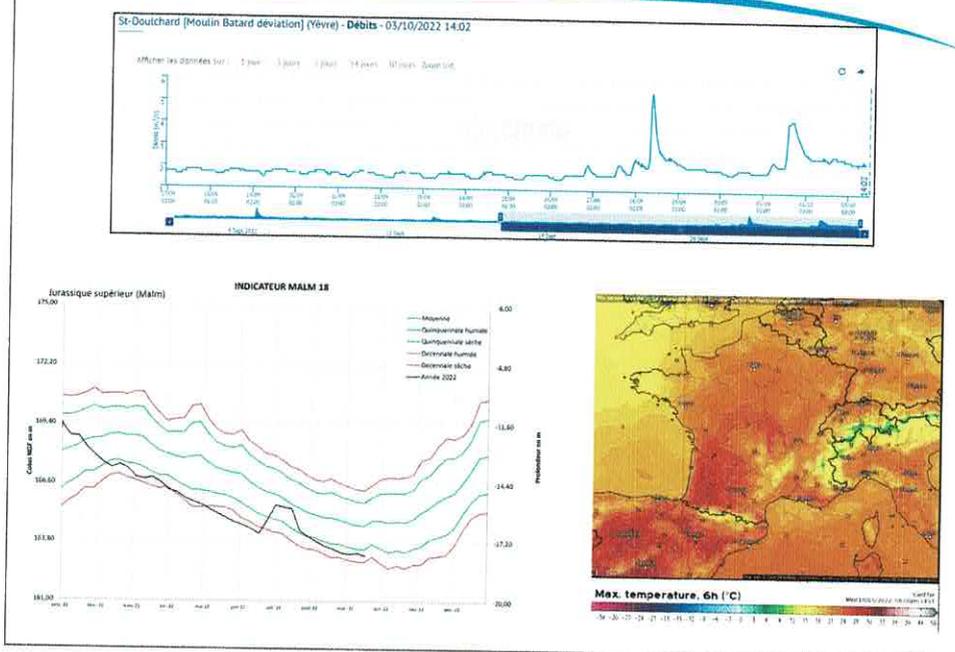


Ce vendredi 7 oct,  
avec la participation  
du SIVY !

## POINT SUR LA RESSOURCE



## POINT SUR LA RESSOURCE



Monsieur BARBIER (Communauté d'Agglomération Bourges Plus) demande quand aurait lieu le prochain conseil ?

Monsieur JOLIVET répond qu'il pourrait avoir lieu éventuellement en décembre, qu'il s'agit d'anticiper le planning selon les futures délibérations liées aux dépôts des dossiers réglementaires. Il rappelle des contraintes de délais liés aux dépôts des dossiers au cours du premier trimestre 2023, en expliquant que les financements Agence de l'Eau Loire Bretagne et Région Centre Val de Loire, des postes, sont pris en charge que pour une année inter-contrat. Il demande à Monsieur BARBIER si le prochain Conseil pourrait éventuellement avoir lieu à Saint-Doulchard.

Monsieur BARBIER confirme l'intérêt de la Commune de Saint-Doulchard à accueillir un prochain Conseil.

Monsieur BLOND complète en rappelant la dépendance budgétaire du SIVY auprès des financeurs de l'animation du syndicat.

Monsieur JOLIVET invite les délégués à se rapprocher des ingénieurs pour toute question à l'échelle intercommunale et communale.

Monsieur BENOIT demande si les délégués ont des remarques concernant la présentation et remercie les élus pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 20h30.

Le présent procès-verbal, dressé le 04/10/2022 à 20h30 en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Président et le Secrétaire de séance.

**Le Président**



**Monsieur Gilles BENOIT**

**Le Secrétaire de séance**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE LA VALLEE D'YEVRE  
Siège : Mairie de BOURGES



**Monsieur Thierry COSSON**

**Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le**

**11 OCT. 2022**

